

A.SCHILTIGHEIM 1551
Société civile immobilière au capital de 4380000 Euros
20 quai Duguay Trouin - 35000 RENNES
RCS RENNES 525179099
La « **Société** »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2024**

LA SOUSSIGNÉE :

La société FINANCE INVESTISSEMENT GESTION – FIG

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Dont le siège social est situé 9 Quai de la Prévalaye – 35000 RENNES
Immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 803 608 900
Représentée par la société HOLDING 20, Présidente, elle-même représentée par Madame Lou GORNEAU en sa qualité de Directrice Générale,

Agissant en qualité de Gérante de la société A.SCHILTIGHEIM 1551, société civile immobilière au capital de 4380000 Euros, dont le siège social est situé 20 Quai Duguay Trouin – 35000 RENNES, immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 525179099,

Etant précisé que :

- L'article 4.2 des statuts de la Société prévoit les dispositions suivantes :

"Le siège social pourra, par décision de la gérance qui aura alors compétence pour mettre à jour en conséquence les statuts, être transféré en un autre lieu :

- de la même ville,"*

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE DÉCISION

La Gérante décide de transférer le siège social de la Société du 20 Quai Duguay Trouin – 35000 RENNES au 9 Quai de la Prévalaye – 35000 RENNES, à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Consécutivement à la décision qui précède, la Gérante décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

"ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

4.1 *Le siège de la société est situé à RENNES (35000) – 9 Quai de la Prévalaye."*

Le reste de l'article demeurant inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

La Gérante donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par la loi et les règlements et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Gérante.

La société FIG

Représentée par la Société HOLDING 20

Représentée par Madame Lou GORNEAU

.....

SCEAU DU TIERS DE CONFIANCE DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

.....